

Communiqué de presse

Le BCNUDH publie les principales tendances des violations des droits de l'homme en République démocratique du Congo pour le mois de juillet 2026

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et analyse les tendances y relatives. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire

1. En juillet 2026, le BCNUDH a documenté 464 violations et atteintes aux droits humains ayant affecté au moins 1.081 victimes, ce qui représente une diminution de 30 pour cent par rapport au mois de juin au cours duquel 657 violations et atteintes avaient été documentées. L'analyse de ces données fait ressortir aussi une diminution du nombre de victimes de 11 pour cent. La majorité de ces violations et atteintes aux droits humains ont été commises dans les provinces affectées par le conflit avec plus de 90 pour cent des cas, y compris le Nord Kivu (270 violations et atteintes), le Sud Kivu (89 violations et atteintes) et l'Ituri (52 violations et atteintes).
2. La baisse du nombre de violations documentées ne traduit pas nécessairement une amélioration de la situation des droits humains. Elle pourrait s'expliquer par la situation sécuritaire qui a contraint les sources d'information à s'éloigner des zones de conflit pour se mettre en sécurité, limitant ainsi la capacité de collecte et vérification des allégations par le bureau.
3. Dans les provinces non affectées par le conflit armé, la situation des droits humains est demeurée relativement stable au cours du mois de juillet 2026. Le BCNUDH y a documenté 47 violations et atteintes, soit une baisse de 43 pour cent par rapport au mois de juin. Les observations du BCNUDH montrent que les violations et atteintes documentées s'expliquent, entre autres, au recours excessif de la force par certains membres des forces de défense et de sécurité et par les défaillances persistantes des mécanismes de redevabilité.
4. En juillet 2026, le BCNUDH a documenté au moins 41 cas de violences sexuelles liées au conflit (VSLC) ayant affecté 76 victimes dont 42 femmes

et 34 filles. Comparées à celles du mois précédent, qui faisait état de 46 cas touchant 73 victimes, les données du mois sous revue ne révèlent aucune évolution significative du phénomène, lequel se poursuit à un niveau comparable. Ces légères variations ne permettent pas de conclure à un changement notable. Comme pour les mois précédents, la province du Nord-Kivu concentre la majorité des victimes, soit 75 % du total dont 38 femmes et 19 filles, suivi de l'Ituri avec 15 % dont 3 femmes et 8 filles et du Sud-Kivu avec 9 pour cent dont 1 femme et 6 filles. Dans la province du Maniema, 1 fille a été victime de viol.

5. Au cours du mois de juillet 2026, le BCNUDH a documenté 15 violations et atteintes aux droits humains en lien avec l'espace civique et ayant fait sept victimes, dont un garçon, soit une diminution de deux cas et 39 victimes par rapport au mois de juin. Ceci traduit la persistance des violations et atteintes dans ce domaine. La diminution importante du nombre de victimes s'explique principalement par la nature des incidents documentés.
6. Sur le plan de la protection individuelle, le BCNUDH a documenté six cas (deux cas de menaces commis par des agents de la PNC, un par des autorités judiciaires, et trois par des membres de groupes armés). Ces cas ont été enregistrés dans trois provinces : Haut-Uélé (deux cas), Mongala (un cas), Nord-Kivu (trois cas). A l'issue de l'examen de ces cas par le BCNUDH, sept bénéficiaires dont six défenseurs des droits humains et 1 journaliste, tous des hommes, ont bénéficié des conseils en autoprotection pour améliorer leur sécurité, en plaidoyer et suivi. Dix-huit autres allégations de menaces potentiellement éligibles impliquant 11 femmes et 7 hommes ont été enregistrés au Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri et dans la Tshopo, et étaient en cours d'évaluation au cours du mois en revue.
7. Dans le cadre des efforts visant à lutter contre l'impunité, les juridictions militaires ont engagé 18 poursuites judiciaires contre 9 militaires des FARDC, 4 agents de la PNC et 5 civils. Ces procédures ont abouti à la condamnation de la quasi-totalité des prévenus, seuls deux civils ayant été acquittés. Six militaires des FARDC ont été condamnés à la peine de mort.

Pour toute information supplémentaire

Quartier général de la MONUSCO, 12 Avenue des aviateurs, Kinshasa – Gombe PO. Box 8811,
République démocratique du Congo
Téléphone : +243 (0) 818 907 241 / +243 (0) 997 068 200 | Mail : monusco-jhro-drc@un.org |
Web : www.ohchr.org